

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2019-PDG-0041

Nomination du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et création de la Direction générale du secrétariat et des affaires juridiques

Loi sur l'encadrement du secteur financier

(RLRQ, c. E-6.1, a. 23)

Vu l'article 23 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (la « Loi »), selon lequel le président-directeur général nomme le secrétaire de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu la décision n° 2007-PDG-0114 du 22 juin 2007, par laquelle le président-directeur général a nommé Anne-Marie Beaudoin, secrétaire de l'Autorité;

Vu la décision n° 2011-PDG-0147 du 26 septembre 2011 créant le secrétariat général relevant directement du président-directeur général, nommant Anne-Marie Beaudoin, secrétaire générale de l'Autorité et confirmant la désignation de Benoit Longtin pour agir en remplacement, au besoin, à titre de secrétaire général par intérim, en application de l'article 23 de la Loi, lorsque la secrétaire générale est absente ou empêchée d'agir;

Vu la restructuration administrative ayant pour effet de regrouper le secrétariat général et la direction générale des affaires juridiques en une même direction générale nommée direction générale du secrétariat et des affaires juridiques;

Vu la nécessité de nommer un nouveau titulaire au poste de secrétaire général à la suite de cette restructuration administrative et du départ à la retraite d'Anne-Marie Beaudoin;

Vu la nécessité également de s'assurer que les pouvoirs et responsabilités relatives au poste de secrétaire générale dans les règlements, politiques et autres pièces de gouvernance de l'Autorité, dont notamment le Code d'éthique et de déontologie du personnel de l'Autorité, soient désormais attribués au nouveau titulaire du poste de secrétaire général;

Vu la prise en charge des fonctions et pouvoirs de la secrétaire générale par Philippe Lebel, actuel directeur général des affaires juridiques qui exercera désormais ces fonctions et pouvoirs sous le titre de secrétaire et directeur général des affaires juridiques;

En conséquence, le président-directeur général :

- Crée la direction générale du secrétariat et des affaires juridiques;
- Nomme Philippe Lebel à titre de secrétaire général de l'Autorité;

- Nomme Benoit Longtin à titre de secrétaire général adjoint, le confirme dans de telles fonctions et le désigne pour agir en remplacement, au besoin, à titre d'intérim, en application de l'article 23 de la Loi, lorsque le secrétaire général est absent ou empêché d'agir.

Il est entendu que les pouvoirs et responsabilités délégués actuellement au secrétaire général en application de l'article 24 de la Loi ou encore dans les règlements, directives et autres pièces de gouvernance, dont notamment le Code d'éthique et de déontologie du personnel de l'Autorité sont réputés l'être au secrétaire et directeur général des affaires juridiques.

La présente décision remplace la décision n° 2011-PDG-0147.

La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2019.

Fait le 28 juin 2019.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2019-PDG-0042**Désignation d'un responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et d'un substitut au responsable**

Vu l'article 36 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (la « Loi »), selon lequel l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est soumise à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la « LAI »);

Vu l'article 8 de la LAI, qui accorde à la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public le pouvoir d'exercer les fonctions que cette loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

Vu le deuxième alinéa de l'article 8 de la LAI, selon lequel le président-directeur général peut désigner un membre de son personnel de direction comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, et déléguer à celui-ci tout ou partie de ses fonctions;

Vu la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et de pourvoir à la désignation d'un substitut au responsable;

En conséquence :

Le président-directeur général, conformément à l'article 8 de la LAI, et sous réserve des pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi, désigne le secrétaire général adjoint, dont les coordonnées sont annexées à la présente décision, comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et lui délègue les fonctions et pouvoirs requis pour assurer l'exercice de ces attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général adjoint, le président-directeur général désigne à titre de substitut, le secrétaire et directeur général des affaires juridiques, dont les coordonnées sont annexées à la présente décision, comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et lui délègue les fonctions et pouvoirs nécessaires pour assurer l'exercice de ces attributions.

La présente décision remplace la décision n° 2007-PDG-0117 du 22 juin 2007, la décision n° 2009-PDG-0051 du 22 juin 2009, ainsi que la décision n° 2011-PDG-0147 du 26 septembre 2011 qui modifie ces deux dernières décisions.

La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2019.

Fait le 28 juin 2019.

Louis Morisset
Président-directeur général

ANNEXE

Coordonnées du responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels et du substitut

Responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels

M^e Benoit Longtin
Secrétaire général adjoint
800, Square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090
Benoit.Longtin@lautorite.gc.ca

Substitut

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Philippe.Lebel@lautorite.gc.ca